



Le 9 septembre 2020

Objet : Informations sur le retour à l'école – mise à jour n° 4

Chers parents et tuteurs,

Nous avons tous un rôle important à jouer pour limiter la transmission de la COVID-19. Ainsi, nous devons tous respecter les directives de la Santé publique, et les élèves doivent eux aussi se conformer aux directives émises par leur école ou leur centre.

Port du masque

DANS LES ESPACES INTÉRIEURS ET LE TRANSPORT

Tous les élèves, à partir de la 5^e année, **doivent obligatoirement porter un masque** dans le transport scolaire à l'aller et au retour de l'école ainsi que dans les aires communes à l'extérieur de la classe. Même si le masque n'est pas obligatoire pour les autres années, il est fortement recommandé.

Veuillez vous reporter au tableau détaillé sur le port du masque dans divers espaces intérieurs. Vous pouvez également visionner cette courte vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=EC2OxVSX53M>

À L'EXTÉRIEUR

Le port du masque **n'est pas exigé** pour les élèves lorsqu'ils sont à l'intérieur de leur **groupe stable** ou lorsqu'ils peuvent **maintenir la distanciation physique**.

CONSÉQUENCES

Les écoles et les centres ne permettront aucune dérogation à ces directives. Ainsi, les élèves qui ne respectent pas les directives et les mesures de la Santé publique se verront imposer des sanctions pouvant aller jusqu'à :

- la perte de priviléges
- la perte de priviléges de transport
- la suspension immédiate

Ces directives visent à protéger la santé de l'ensemble des élèves et des membres du personnel. En tant que commission scolaire, nous avons l'obligation d'assurer leur respect en tout temps.

Nous vous remercions d'être un modèle pour votre enfant en donnant l'exemple, en pratiquant et en renforçant de bonnes habitudes sanitaires (vous laver les mains, maintenir la distanciation physique, tousser dans votre coude, et porter un couvre-visage ou un masque). En tant que parent, votre rôle est capital et vient renforcer le message véhiculé par l'école, faisant en sorte que nos élèves reçoivent un message collectif cohérent.

Campus virtuel (strictement réservé aux élèves exemptés)

Nous sommes heureux de vous annoncer que la CSSWL a mis au point un campus virtuel. Celui-ci est **strictement réservé aux élèves** ayant été **exemptés d'être physiquement présents à l'école**.

L'exemption a été **délivrée par un médecin** et **approuvée par les Services pédagogiques** de la commission scolaire. Le campus virtuel sera en activité à compter de la semaine du 14 septembre. Plus de 100 élèves se sont inscrits à ce jour, et toute l'information nécessaire a été transmise par courriel aux parents de ces élèves.



450-621-5600
1 866-621-5600

F 450-621-7929

Sir Wilfrid Laurier School Board
235, montée Lesage
Rosemère (Québec)
J7A 4Y6



swlauriersb.qc.ca

Communication

Nous vivons une période où la communication est un élément indispensable. Comme notre souhait est de continuer à vous tenir bien informés, nous vous recommandons fortement de vous inscrire à notre système de communication afin de recevoir des **notifications urgentes par messagerie SMS**. L'inscription est simple et facile. Vous n'avez qu'à [cliquer ici](#) et suivre les étapes.

Étant donné que la situation évolue rapidement, les informations publiées sur le site [Québec.ca/entrée](#) sont régulièrement mises à jour. Nous vous encourageons à le consulter souvent pour obtenir des informations exactes et actualisées.

Élections scolaires

Les élections scolaires auront lieu le 1^{er} novembre 2020 comme prévu. Pour en savoir plus sur le sujet, veuillez visiter notre [site web](#).

En unissant nos forces et en travaillant ensemble pour réduire la propagation du virus au sein de notre communauté, nous obtiendrons de bien meilleurs résultats.

Nous vous remercions de votre appui continu.



Gaëlle Absolonne
Directrice générale



Paolo Galati
Président

AN ENGLISH
EDUCATION,
A BILINGUAL
FUTURE

UNE ÉDUCATION
EN ANGLAIS,
UN AVENIR
BILINGUE

swlauriersb.qc.ca